

# MODULE 2A : RÔLE ET OUTILS DU CONSEILLER DANS LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ».

Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

## PUBLIC :

→ Toute personne amenée à réaliser un accompagnement CEP

## NOMBRE DE PARTICIPANTS :

→ 14 personnes en moyenne par session

## ORGANISE PAR :

→ SYNERGIES DCF

## DUREE :

→ 3 jours (2 + 1 jours avec intersession)

## PRÉREQUIS :

→ Avoir suivi le module 1A " Le Conseil en Evolution Professionnelle - module de base "

## EN SAVOIR PLUS:

[WWW.ANFH.FR](http://WWW.ANFH.FR)

## OBJECTIFS

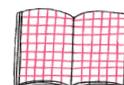
### Accompagner les agents à la construction de leur projet d'évolution professionnelle et à la formalisation du plan d'action associé.

- Rôle et missions du conseiller en évolution professionnelle.
- Adopter une posture d'accompagnement et de co-construction du projet d'évolution professionnelle et utiliser les outils adaptés.
- Définir une stratégie et un plan d'actions avec le professionnel concerné, examiner la faisabilité du projet et les financements possibles.
- Formalisation d'un plan d'action et définition d'un outil de suivi de réalisation du projet de l'agent.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance entre apports théoriques, échanges d'expérience et réflexion/projection sur la pratique, travail en ateliers, mises en situation.

Mise à disposition des stagiaires de la plateforme « Apprend-Tissage », afin de leur permettre d'accéder aux documents pédagogiques, d'échanger avec les formateurs.



## PROGRAMME

### JOUR 1 : rôle et missions du conseiller en évolution professionnelle

#### → Les étapes de la démarche d'accompagnement et de co-construction.

- Etat des lieux (atouts, motivations, capacités d'adaptation...),
- Clarification de la demande de l'agent et précisions sur ses priorités en matière d'évolution professionnelle,
- Identification des compétences et des emplois correspondants,
- Conseil à propos de la démarche, explicitation des objectifs poursuivis,
- Mobilisation des mesures ou partenaires favorisant l'atteindre des objectifs,
- Accompagnement pour les démarches administratives et financières,
- Mobilisation d'une prestation externe (Bilan de compétences, accompagnement VAE...),
- Recours à une prestation de formation.

### JOUR 2 : définir une stratégie et un plan d'action

- Les étapes et les objectifs intermédiaires pour la réalisation du projet,
- Les différentes actions à conduire,
- Les dispositifs et prestations à mobiliser,
- Aménagement d'un parcours de formation,
- Le calendrier prévisionnel.

#### → Examiner la faisabilité du projet et les financements possibles

- Le plan de financement,
- Les financements adaptés au projet,
- Les critères d'éligibilité et les conditions de recevabilité financière,
- Actualisation du plan d'action lors d'une modification de situation de l'agent,
- Le soutien à la réalisation du projet.

**Ateliers :** à partir d'une situation proposée par le formateur, rédaction d'un plan d'actions sur le document support (trame de plan d'action)

**INTERSESSION :** les stagiaires finaliseront la rédaction du plan d'action commencée en atelier

### JOUR 3 : le document de synthèse de la démarche de CEP.

- Formalisation et finalités du document de synthèse
- Les identifiants du bénéficiaire et du conseiller, clarification de la demande
- Les objectifs, les engagements réciproques et les moyens définis avec le conseiller
- Les principaux résultats du travail effectué
- Le descriptif du projet d'évolution professionnelle
- Le plan d'actions

**Ateliers :** à partir d'une situation d'accompagnement proposée par le formateur, les stagiaires devront renseigner le document de synthèse.

**Evaluation de la formation** à l'aide des outils d'évaluation de SYNERGIES DCF